



BPCE VEUT UBERISER NOS EMPLOIS !

Obsédée par la maximisation des profits, la main de fer de BPCE va encore frapper de plein fouet les salarié-es. Si BPCE a traversé « avec succès » les crises financières de 2008 et 2011, il n'en reste pas moins que les Caisses d'Épargne sortent du lot par rapport aux autres banques mutualistes avec 400 fermetures d'agences sur la période (-9,5 % pour atteindre les 3 809 agences fin 2018).

Quand la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi sont dévolus uniquement à l'augmentation des profits à court terme, alors les règles du jeu qui sont imposées aux salarié-es sont en adéquation avec cet objectif. Et si cela se fait souvent au détriment d'un travail bien fait et de la pérennité de l'entreprise, comme souvent, les pollueurs ne seront pas les payeurs.

Aujourd'hui, après la fermeture de centaines d'agences et la suppression depuis 2014 de milliers d'emplois, les technocrates qui nous dirigent ont inventé une nouvelle arme de destruction d'emplois :

Le « Conseiller Indépendant Local », véritable tsunami économique qui doit permettre à nos banques mutualistes de glisser subrepticement du salariat classique à des formes de travail plus précaires.

L'offensive des dirigeants contre les conquêtes sociales des salarié-es s'est accentuée ces dernières années. Sous prétexte de la révolution technologique et numérique, ils entendent maintenant utiliser l'entrepreneuriat pour tenter de nous ramener aux conditions de vie du travailleur indépendant du 19^{ème} siècle !

C'est la CEBPL qui lance les « hostilités » et décide pour les années à venir d'enrôler les personnels, de gré ou de force, dans cette « aventure » financière. Au détriment de notre santé, de la qualité « réelle » de notre travail et du respect des intérêts de nos client-es. Des éléments qui, dans le microcosme des prédateurs des directoires, ne comptent pas.

Ce statut est l'opportunité rêvée de s'offrir une force de travail privée de la protection des conventions collectives et du Code du travail, et de s'exonérer des cotisations sociales.

Derrière le discours bien rodé de la direction sur l'environnement contraignant qui la pousse à mettre en place leur projet de « Banquier et Entrepreneur », il y a en réalité une exploitation capitaliste sauvage, libérée des garde-fous qu'impose encore le salariat.

Face aux attaques organisées et programmées contre les droits des salarié-es au profit de la rémunération du capital et des dirigeants, SUD-Solidaires a demandé la tenue d'un Comité de Groupe extraordinaire pour exiger de BPCE, la transparence complète sur les risques sociaux et économiques. Cette demande a été rejetée par L.MIGNON sous prétexte qu'il s'agit d'une initiative locale pourtant validée par BPCE.



CIL: Conseiller Indépendant Local

Ne nous laissons pas ubériser sans mot dire.

**Prenons conscience des dangers inhérents à ce projet,
qui pourrait s'étendre rapidement à l'ensemble des Caisses d'épargne.**

Paris, le 20 février 2020 / 04-2020

Le bureau national SUD-Solidaires BPCE : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Fabien Cloirec – Chrystelle Dechâtre-Bonnard – Jean Feuz – Mélissa Hilaire – Alain Quesne